



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

Réunion du
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
CCJ-180313
Le 13 mars 2018
à 13 h 30
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Comité conjoint de la planification • CCJ-180313



PRÉSENCES**Membres**

Keith Coughlan, président
Jacques Paul Couturier
Étienne Dako
Edith Doucet
Samuel LeBreton
Jean-François Thibault

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale
Edgar Robichaud, vice-recteur à
l'administration et aux ressources humaines
(VRARH)
André Samson, vice-recteur à l'enseignement et
à la recherche (VRER)

PERSONNES EXCUSÉES :

Marie-France Allain, Josée Rioux Walker

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION	2
2. CORRESPONDANCE	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-171004.....	2
5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	2
6. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	3
7. AFFAIRES NOUVELLES.....	4
8. PROCHAINE RÉUNION	4
9. CLÔTURE.....	4
DOCUMENT A - Processus de mise en œuvre des recommandations de la planification académique	5
DOCUMENT B - Rapport du CPR au CCJ	6

¹ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CCJ-180313

Edith Doucet, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-171004

R : 02-CCJ-180313

Jean-François Thibault, appuyé par Éric Doucet, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-171004 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**5.1. Planification académique**

Voir le Document A, p. 5

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le document intitulé *Processus de mise en œuvre des recommandations de la planification académique*. Il explique le processus classique d'évaluation des programmes (colonne de gauche du document) et le processus classique de création, d'abolition, de modification ou de redéfinition d'un programme (colonne de droite du document).

Le VRER indique que dans un processus d'évaluation qui est d'une durée d'environ 18 mois à deux ans, il se peut fort bien qu'une recommandation d'abolition de programme soit présentée dans le dossier, adoptée au Sénat académique et adoptée au Conseil des gouverneurs. Cela dit, l'adoption de cette recommandation n'a pas l'effet d'abolir le programme à ce moment du processus. La procédure d'abolition doit émaner de l'unité académique concernée qui en fera la recommandation au conseil facultaire et éventuellement au Comité des programmes et autres instances appropriées selon la procédure.

La planification académique qui a été adoptée par les instances supérieures est une feuille de route importante pour l'Université afin d'identifier les programmes prioritaires, les programmes à maintenir, les programmes à développer, les programmes à redéfinir ou abolir, les programmes nécessitant une attention particulière ainsi que diverses recommandations visant à bonifier l'offre de programmes.

Concrètement, l'organigramme présente une vue d'ensemble du processus décisionnel. Certaines étapes du processus décisionnel ne sont pas représentées pour ne pas alourdir le schéma (UARD, Registrariat, Secrétariat général, CESPM, ABPPUM). Le projet de planification académique ne modifie pas les processus

5.1. Planification académique (suite)

décisionnels liés à la création, l'abolition, la redéfinition ou la modification des programmes d'études.

Les membres du Comité remercient le VRER pour ce travail. Le schéma sera placé dans la section *Documents* sur la plateforme Leading Boards.

6. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document B, p. 6

Présentation

Le président présente un projet de création d'un certificat de 2^e cycle en littératie et francisation. Ce certificat répond à un besoin de formation professionnelle pour les enseignantes et les enseignants. On notera que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick appuient le projet. De plus, un sondage d'intérêt du personnel enseignant a été fait et a révélé un grand intérêt pour le programme. Le programme sera offert à temps partiel. Une évaluation externe souligne la pertinence et la qualité du projet.

L'objectif principal du programme est d'offrir une formation en ligne de 2^e cycle visant à former les enseignantes et les enseignants, ainsi que les intervenantes et les intervenants dans le domaine de la littératie et de la francisation au Nouveau-Brunswick et dans le monde. Dans une perspective plus large, on cherche à répondre à des besoins grandissants dans les écoles, les diplômées et diplômés auront d'excellentes capacités d'intervention en francisation et sauront intervenir auprès des élèves qui ne connaissent pas le français, langue véhiculaire des contenus scolaires.

Le programme compte 18 crédits. Il sera offert à temps partiel et il sera d'une durée de deux à trois ans.

Le président explique que plusieurs cours sont en processus de « médiatisation », alors que d'autres cours existent déjà. Des fonds ont été reçus de Patrimoine Canada pour financer une grande partie du projet.

Les cours seront offerts par la Formation continue.

Discussion

Le Comité estime qu'il s'agit d'une belle initiative, mais considère qu'une cohorte de 40 personnes inscrites au programme est plutôt ambitieuse. Le Comité note également que les étudiantes et les étudiants doivent avoir une connaissance des deux langues officielles.

Le Comité soulève des questions par rapport au test de compétences langagières, test qui a fait couler beaucoup d'encre dans les médias au cours des dernières années. Le VRER explique que ce test n'est pas exigé dans ce programme.

Le Comité discute du tableau 3 présenté à l'annexe A du dossier. Le tableau indique qu'il y aura des coûts additionnels pour un membre du corps professoral et un personnel de soutien. Une discussion s'ensuit. Le Comité est d'avis que le programme doit pouvoir s'offrir sans coûts supplémentaires. La correction doit être apportée au document avant la présentation au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs.

6. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (suite)

R : 03-CCJ-180313

Étienne Dako, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Sous réserve d'une modification à l'annexe A qui ne prévoit aucun coût supplémentaire et aucune ressource additionnelle, que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Certificat de deuxième cycle en littérature et francisation. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

8. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le lundi 7 mai à 13 h 30.

9. CLÔTURE

La réunion se termine à 14 h 10.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale